

AFP, 20 novembre 2019

Référendum ADP: 969.000 soutiens enregistrés au 20 novembre

Paris, 20 nov. 2019 (AFP) -

Le Conseil constitutionnel a enregistré à la date de mercredi 969.000 soutiens à un référendum d'initiative partagée (RIP) sur la privatisation d'Aéroports de Paris, un chiffre s'approchant du million attendu par ses initiateurs mais encore loin des quelque 4 millions nécessaires pour être validé.

Le dernier pointage en date du 6 novembre faisait état de 924.000 signatures. Le compteur du ministère de l'Intérieur a donc enregistré 45.000 soutiens supplémentaires en 15 jours, contre 28.000 précédemment (896.000 signatures au 23 octobre), soit une légère reprise.

Depuis le 13 juin et durant neuf mois, les électeurs inscrits sur les listes électorales peuvent apporter leur soutien à la proposition de loi initiée par des parlementaires de droite comme de gauche, réclamant la tenue d'un référendum sur la privatisation du groupe aéroportuaire.

Pour être validée, la proposition de loi référendaire doit être approuvée par un dixième des électeurs inscrits, soit 4.717.396 personnes (ce qui impliquerait une moyenne de 17.000 signatures par jour) d'ici à la mi-mars.

Les initiateurs, quelque 250 députés et sénateurs de LFI à LR, avaient dit en août viser un million de signatures à la rentrée grâce à une intensification de la mobilisation.

Les groupes parlementaires à l'initiative du RIP vont demander à rencontrer Emmanuel Macron lorsque le cap du million de signature aura été atteint, a indiqué le sénateur PS Jean-Pierre Sueur, disant espérer que le chef de l'Etat "acceptera de revenir sur cette privatisation".

"Le président de la République a lui-même dit que 10% du corps électoral, plus de 4 millions de signatures, c'était quand même beaucoup, et qu'à partir d'un million de signatures, il faudrait pouvoir prendre en compte cela", a rappelé M. Sueur.

Les parlementaires d'opposition avaient enclenché début avril la procédure du RIP, introduite dans la Constitution en 2008 mais jamais utilisée jusqu'à présent.

Le Conseil constitutionnel, qui communique tous les 15 jours sur l'état de la procédure, précise qu'il a enregistré depuis le début des opérations 4.045 réclamations dont 3.625 ont reçu une réponse à ce jour. Ces réclamations portent notamment sur le manque d'érgonomie du site internet de recueil des soutiens.

Les initiateurs du RIP dénoncent également l'absence de communication de l'Etat et des médias de service public sur la tenue de ce référendum inédit dont l'existence est, selon eux, encore peu connue des citoyens. Mais "l'information des électeurs" par le gouvernement sur le RIP n'est pas obligatoire au regard de la Constitution, ont tranché mi-octobre les "Sages".

Les parlementaires ont annoncé qu'ils financeraient eux-mêmes des spots radio d'information sur le RIP qu'ils souhaitent diffuser sur les antennes de Radio France.

Dans un courrier en date de mercredi, Patrick Kanner et Eliane Assassi, chefs de file des sénateurs PS et CRCE à majorité communiste, interrogent "officiellement" sa présidente Sybille Veil sur la "réponse" qu'elle entend apporter à cette demande.

Les spots seront "rémunérés selon les tarifs et politiquement neutres", précisent-ils, alors que la radio publique avait fait part la semaine dernière de ses "réserves" quant à leur diffusion.

pr-vn/npk/az
AEROPORTS DE PARIS

Afp le 20 nov. 19 à 16 04.